Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le 20/05/2026
ID : 004-210401865-20260513-2026_23-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes de Provence

NOMBRES DE CONSEILLERS

Effectif légal :	7
En exercice :	7
Présents	6
Votants	7

Folio N°36

Date de convocation
06.05.2026
Date d'affichage
06.05.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VERDON

Séance du 13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six et le treize mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadine GRILLON, Maire.

Présents : Mesdames Nadine GRILLON, Raymonde AREND, Messieurs Yannick BERNIER, Antoine CAMPAGNA, Anthony GRILLON, Jean Marc GARCIN ;

Absente excusée : Madame Ophélie MARTINO a donné procuration à Madame Nadine GRILLON ;

Monsieur Antoine CAMPAGNA a été nommé secrétaire de séance.

N°2026_23
Indemnisation pour frais de transport, déplacement et mission des agents communaux

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le personnel de la commune est appelé à effectuer des déplacements pour les besoins de service hors de la résidence administrative ou familiale et qu'il y a lieu pour ce faire de prévoir des frais de transport, de déplacement et de mission calculés selon les taux et barèmes en vigueur de la Fonction Publique Territoriale.

L'exposé de Madame Le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** d'indemniser les agents communaux des frais de transport, de déplacement et de mission effectués dans le cadre de leurs activités au sein de la collectivité,

- **dit** que les frais de transport, de déplacement et de mission seront calculés selon les taux et tarifs en vigueur ou sur présentation des pièces justificatives accompagnés d'un état détaillé visé par Madame le Maire,

- **inscrit** les crédits suffisants au budget communal concernant l'ensemble des frais de déplacement des agents communaux,

- **autorise** Madame Le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Nadine GRILLON.

Mairie de St-Laurent du Verdon (Alpes de Hte Provence) R.F.

Le secrétaire de séance,
Antoine CAMPAGNA.